



**ACCÈS AUX SAVOIRS :
DES CHOIX
POUR UN DROIT**

Table des matières	page
Introduction	2
1) Des inégalités énormes... des réponses novatrices	7
2) Associer les personnes concernées	13
3) Agir au niveau local	16
4) Donner du temps et des moyens aux associations	19
5) Soutenir les activités « cré'actives »	22
6) Lever les obstacles à l'accès aux savoirs	24
7) Formation : privilégier les moins qualifiés	25
8) Unir les forces au niveau local	27
9) Médiatiser le travail des associations	28
Conclusion	30
Annexe : Des choix pour un droit	

Introduction

La pauvreté est avant tout une atteinte aux droits humains. C'est cette conviction qui a poussé VIVRE ENSEMBLE EDUCATION à entamer, en 2003, un programme de cinq ans sur les droits humains.

Après une première année introductive, sur la dignité en tant que fondement des droits, la campagne de 2004 abordait les droits civils et politiques sous l'angle du droit de chacun à être acteur de sa propre vie et de participer à la vie de la société. Un droit qui est souvent inaccessible aux personnes en situation de pauvreté.

En 2005, le droit au logement, inscrit dans la Constitution mais si lent à être appliqué, illustre les droits économiques et sociaux. Enfin, en 2006, les droits culturels étaient traités par une campagne sur l'accès aux savoirs, en particulier pour ceux et celles qui vivent dans la pauvreté.

Nombreuses sont les associations qui travaillent à rendre les savoirs accessibles aux plus pauvres : les groupes d'alphabétisation, bien sûr, les écoles de devoirs, mais aussi les réseaux d'échanges de savoirs, les entreprises de formation par le travail, les maisons de quartier, etc. Leur travail est fondamental : elles permettent à des personnes que les difficultés de la vie avaient bloquées dans leur évolution de puiser en elles-mêmes et dans le groupe la confiance en soi et les ressources pour élaborer de nouveaux projets et ainsi retrouver prise sur leur existence.

Cependant, de l'avis même des associations, ce travail est à la fois peu connu et insuffisamment reconnu, par le grand public comme par les pouvoirs politiques. Il est évident que l'accès aux savoirs est une clé de l'épanouissement personnel et de l'intégration dans la vie sociale. Il est donc de la responsabilité de la collectivité dans son ensemble, et singulièrement des pouvoirs politiques, de favoriser cet accès aux savoirs et d'ainsi permettre à chacun(e) de mener – au minimum – une vie conforme à la dignité humaine.

Lors de sa campagne 2006, VIVRE ENSEMBLE EDUCATION a organisé une série de rencontres entre associations actives dans le domaine de la lutte contre l'exclusion sociale¹. Angelina De Oliveira², qui travaille depuis de nombreuses années dans un mouvement d'éducation populaire au Brésil, a participé à ces

1. « Osons en Parler » à Verviers, « Luttes-Solidarités-Travail » à Namur, « Accueil et Partage » à Châtelaineau, « Lire et Ecrire » à Limelette, « Maison Mosaïque » à Bruxelles, ainsi que de nombreuses autres associations lors de quatre rencontres sur le thème de « L'accès aux savoirs » organisées par Vivre Ensemble Education dans les provinces de Namur, de Liège, du Hainaut et à Bruxelles.

2. Angelina de Oliveira est coordinatrice du CEDAC, Centre d'Action Communautaire, à Rio de Janeiro. Le CEDAC appuie méthodologiquement une série d'initiatives en faveur de la démocratie participative, de la citoyenneté active et de l'éducation populaire.

rencontres et partagé son expérience. Ces échanges et ces réflexions ont suscité une série de propositions et revendications liées à l'accès aux savoirs et au travail des associations en Belgique.

La campagne de 2007 est la continuation de la précédente. Elle tente à la fois de faire mieux connaître le travail des associations – par du théâtre, des journées portes ouvertes – et de faire avancer les propositions et demandes des associations. Pour ce faire, les revendications seront portées aux différents ministres concernés. Mais des initiatives peuvent aussi être prises au niveau local, par les associations et les citoyens qui s'en sentent solidaires.

Ces propositions et revendications, précédées de quelques convictions fortes confirmées par ces rencontres et par la campagne 2006, sont reprises ci-après (p.4-6). Les chiffres dans les encadrés renvoient à des développements dans la suite du dossier, à la page indiquée. Des tableaux, des exemples, des témoignages permettent d'appréhender l'importance des problèmes rencontrés et l'urgence d'y apporter des solutions.

Deux années de campagne sur le thème de **l'accès aux savoirs** (à tous les savoirs) renforcent deux convictions:

1, page 7

1. En matière d'accès aux savoirs, les inégalités sont énormes et les écarts inacceptables. Il faut leur apporter des réponses fortes et novatrices.

2, page 13

2. Ces réponses doivent être élaborées en associant les personnes défavorisées à la conception et à la mise en œuvre des politiques et des projets qui les concernent. Ce n'est qu'ainsi qu'on respecte leur dignité et qu'on obtient des résultats durables.

Sur ces bases, VIVRE ENSEMBLE EDUCATION et ses partenaires veulent appeler les politiques et les citoyens à leurs responsabilités. Malgré les efforts consentis jusqu'ici, les défis à relever restent énormes, tant en formation des adultes et en éducation permanente que dans les écoles.

TOUS CONCERNÉS

C'est donc en priorité aux responsables de la **Communauté Française** que VIVRE ENSEMBLE EDUCATION s'adresse. En effet, les politiques de culture, d'enseignement et d'éducation permanente sont principalement de leur ressort.

3, page 16

Mais la campagne a aussi mis en évidence le rôle important que peuvent jouer d'autres niveaux de pouvoirs : **communes, provinces, régions et même Europe**. Ces niveaux de pouvoir sont appelés, eux aussi, à soutenir davantage les initiatives qui rendent moins malaisé l'accès aux savoirs pour les populations défavorisées.

Enfin, il est important de rappeler la **responsabilité collective** face à ces profondes inégalités d'accès aux savoirs. Dans une société démocratique digne de ce nom, où du reste le statut socio-économique est de plus en plus lié à l'acquisition de savoirs, tous les citoyens sont concernés par ces inégalités. Au-delà de l'argument éthique, améliorer l'accès aux savoirs, c'est faire reculer l'exclusion sociale et le coût qu'elle représente pour l'ensemble de la société ; c'est aussi réduire la violence sociale.

DES PROPOSITIONS POUR DES ACTIONS EFFICACES

VIVRE ENSEMBLE EDUCATION rejoint, pour l'essentiel, les constats et propositions que les études les plus récentes et les coordinations les plus concernées par ces matières ont formulés. Nous nous limiterons ici à **attirer l'attention sur quelques dimensions transversales et fondamentales, qui sont ressorties lors des échanges organisés avec les associations durant notre campagne :**

1. Donner du temps et des moyens aux associations

L'accès aux savoirs (à tous les savoirs) suppose que les publics défavorisés retrouvent "**confiance en soi**" et "**estime de soi**". C'est le plus souvent au sein d'une association que s'opère cette « reconstruction », préalable indispensable à la recherche d'une formation, d'un travail, d'un logement, etc. Cela n'est possible qu'au travers de démarches pédagogiques basées notamment sur la coopération et la solidarité. Des démarches

- qui prennent du **temps**. Il faut donc **soutenir les projets dans la durée** et accepter que l'association ne soit pas en mesure de présenter des résultats chiffrés à très court terme ;
- qui requièrent la stabilité des équipes : des **emplois durables**, des **subsidés structurels versés à temps**.

2. Encourager les initiatives « cré'actives »

Dans cette nécessaire reconstruction de la confiance en soi, **les activités artistiques et créatives tiennent une place importante**. Elles permettent en effet à la personne de se découvrir des compétences, de partager son expérience, de se voir reconnue, de sortir de son isolement et du sentiment d'échec qui bien souvent a marqué ses relations avec le savoir. Dans cette perspective, **la collaboration entre les secteurs culturel, social et éducatif** est fondamentale. Elle doit être encouragée et soutenue.

3. Lever les obstacles à l'accès aux savoirs

Les personnes pauvres et exclues accèdent difficilement aux dispositifs mis en place et aux lieux de formation existants.

- L'**information** doit donc les atteindre là où ils sont : consultations ONE, cafés, CAPAC, maisons d'accueil, mais aussi bureaux de poste, gares,... Les travailleurs sociaux et les bénévoles proches de celles et de ceux qui éprouvent le plus de difficultés à accéder à l'information ou à la décoder devraient être étroitement associés à la diffusion de ces informations.

- Des problèmes de **mobilité** et de **disponibilité** se posent : comment, sans voiture, se rendre à une formation ou à un cours d'alphabétisation si l'on habite en milieu rural ou dans un quartier décentré ? Comment faire garder les enfants en bas âge pendant les heures de formation ? Plusieurs pistes doivent être explorées : décentralisation des activités, organisation de transports collectifs, augmentation du nombre de places dans les garderies organisées pour les enfants des personnes en formation,...

4. Privilégier les moins qualifiés

On constate que les dispositifs de formation ne privilégient pas systématiquement les publics les moins qualifiés. La priorité des moyens humains et matériels doit être accordée aux programmes à destination de ces publics, qu'il s'agisse des jeunes ou des adultes.

5. Mieux former les professionnels

Les **professionnels** qui sont en contact avec les personnes les plus pauvres ont un rôle important à jouer pour permettre à ces dernières un meilleur accès aux savoirs. Les enseignants ou les formateurs d'adultes devraient être sensibilisés, dans leur **formation** initiale et continuée, à **une approche spécifique de la pauvreté**, permettant par exemple d'améliorer la relation entre familles pauvres et écoles (meilleure connaissance des références culturelles, du vécu, des contraintes subies par les personnes et familles en situation de pauvreté...). Cela suppose également le choix d'un investissement important et d'une reconnaissance réelle pour que les **professeurs les plus expérimentés** soient présents dans les écoles en milieu défavorisés.

6. Unir les forces au niveau local

Les services publics (CPAS, bibliothèques, centres culturels,...), les associations et les écoles d'un quartier ou d'un village travaillent souvent avec les mêmes personnes en difficulté, mais sans se connaître. **Une collaboration entre ces différents acteurs** (plate-formes locales de concertation) permettrait des échanges d'informations, d'expériences, de pratiques et améliorerait l'accès aux savoirs et la lutte contre l'exclusion sociale en général.

7. Médiatiser le travail des associations

La télévision ou la radio ont le pouvoir de favoriser ou d'empêcher le repli sur soi et l'ignorance des « plus favorisés » par rapport à la réalité de l'exclusion sociale. Les médias, outils d'accès aux savoirs, devraient contribuer à faire connaître le travail persévérant et efficace, souvent très original et créatif, mené par les associations avec les personnes vivant la pauvreté et l'exclusion. Des émissions régulières devraient ouvrir les auditeurs et téléspectateurs à d'autres réalités que celles des placements financiers, du sport professionnel, de la maison à construire ou rénover.

Qui dit "profonde inégalité" dit "profonde injustice". Il est de notre responsabilité à tous, citoyens, politiques, associations et médias, de mettre tout en œuvre pour inventer avec les exclus des chemins d'accès aux savoirs pour tous, qui soient aussi les chemins de la participation de tous à une démocratie vivante et authentique.

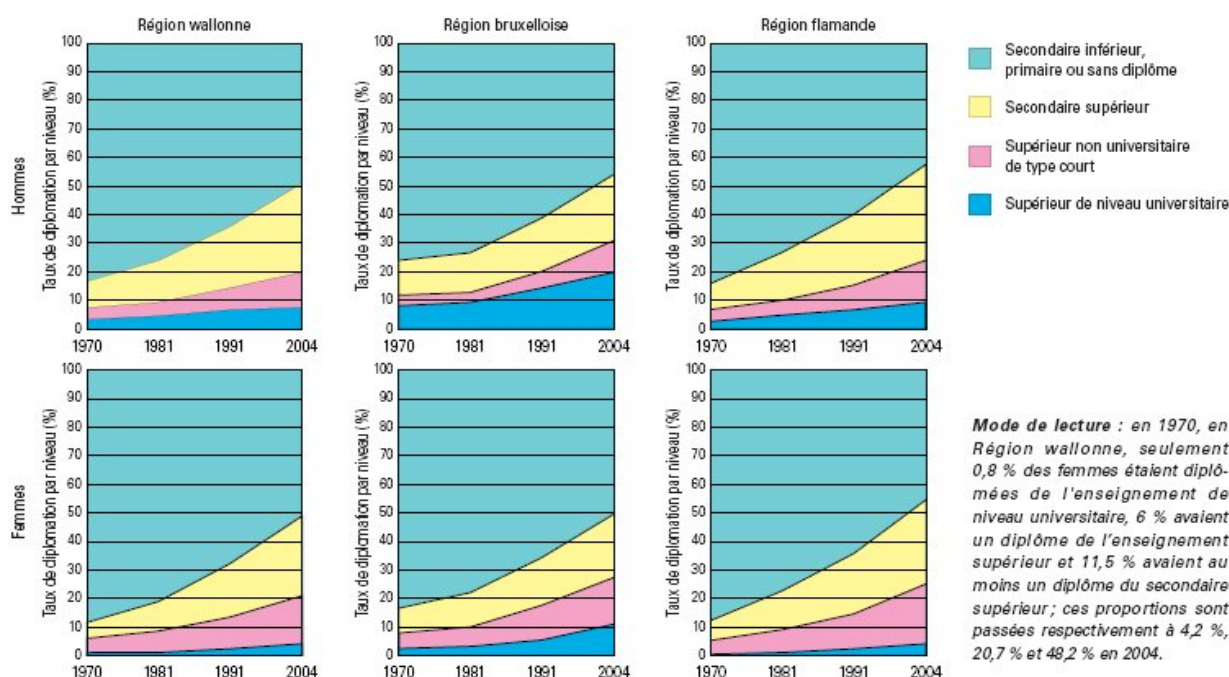
1. En matière d'accès aux savoirs, les inégalités sont énormes et les écarts inacceptables. Il faut leur apporter des réponses fortes et novatrices.

L'OCDE³, tout comme la Commission européenne, estiment que le diplôme de l'enseignement secondaire supérieur est le **minimum nécessaire** pour une intégration dans notre société. Or, actuellement, près de **50% des Belges ne détiennent pas ce précieux sésame**⁴.

En 1970, seuls 10 à 20% (selon les régions) de la population détenait le diplôme du secondaire supérieur (humanités). Le progrès peut donc paraître important. Reste qu'en 35 ans, les exigences du marché du travail en matière de formation ont fortement augmenté.

Diplôme le plus élevé obtenu dans l'enseignement de plein exercice en Belgique. (Source : voir note 4)

Évolution de 1970 à 2004 en Régions wallonne, bruxelloise et flamande



Ces chiffres concernent toutes les générations rassemblées. Voyons ce qu'il en est pour les jeunes : en 2005, 37% des jeunes wallons (42% des jeunes belges) de 25 à 29 ans (ayant donc majoritairement terminé leur formation initiale) détiennent un diplôme de l'enseignement supérieur (donc, ont poursuivi des études après leurs humanités) ; cela signifie qu'environ **60% des jeunes sortent de leur formation initiale avec au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur**⁵. Comment trouver un emploi stable permettant de faire vivre une famille si l'on n'a pas de diplôme reconnu ?

On remarquera également que, tous âges confondus, le niveau de qualification des femmes reste plus faible que celui des hommes. Pourtant, si l'on considère les chiffres qui concernent

3. Organisation de coopération et de développement économiques

4. Voir « Les indicateurs de l'enseignement », n°1, édition 2006, Ministère de la Communauté française.

5. Dans « La formation en Wallonie : un nécessaire recentrage de la politique régionale », rapport remis par Thérèse-Marie Bouchat et Philippe Defeyt) à Marie Arena, novembre 2006, p.25

>> Alors que les « meilleures » écoles promettent à leurs élèves, dès la maternelle, la réussite à l'université, on oublie qu'en Région wallonne, par exemple, moins de 10% de la population obtiennent un diplôme de niveau universitaire.

les jeunes, ils sont plutôt rassurants pour les filles : « chez les 25-29 ans, les femmes sont désormais (depuis le début des années 2000) plus nombreuses que les garçons à obtenir un diplôme universitaire ; et cela fait déjà plusieurs années qu'elles représentent environ 60% des diplômé(e)s de l'enseignement supérieur non universitaire », nous dit une étude récente⁶. Mais tempérons notre enthousiasme : quand on observe le monde du travail, il faut bien constater que, « **quel que soit l'âge et quel que soit le niveau du diplôme obtenu, le taux d'activité des femmes est inférieur à celui des hommes**, même pour les jeunes universitaires; il est particulièrement faible pour les femmes peu formées »⁷.

Niveau de revenus = niveau intellectuel ?

A moins qu'on ne prouve que l'intelligence est « génétiquement programmée » - une croyance irrationnelle qui a le vent en poupe, notamment chez certains politiques français -, ce pourcentage devrait interpeller l'école et la société dans son ensemble. **L'école doit permettre à chacun(e) de découvrir en soi des potentialités, même si bien souvent elles sont insoupçonnées, même - et surtout - si le milieu social et familial ne facilite pas cette découverte.**

« Tu sais, tu vaux quelque chose ... »

- « ... le véritable déclic a eu lieu quand ce prof de chimie m'a un jour appelé dans son bureau.

- Et qu'est-ce qu'il vous a dit ?

- "Tu sais, Di Rupo, tu vaux quelque chose". Je n'oublierai jamais. C'était la première fois que quelqu'un me disait que je valais quelque chose.

- Pourtant, votre mère vous aimait.

- Bien entendu... C'était autre chose. Elle me protégeait. Elle m'encourageait à travailler. Mais elle ne savait ni lire, ni écrire. (...) C'était un soutien fondamental sur le plan affectif. Mais elle ne pouvait me faire prendre conscience de mes capacités. (...) les quelques mots de cet adulte qui prit le temps de me parler entre quatre yeux déclenchèrent une véritable révolution intérieure. Un déluge de réflexions. Aussi, j'estimais que je ne pouvais pas le décevoir. Donc, je me suis mis à étudier intensément. A partir de là, j'ai été sauvé. Je n'ai plus jamais arrêté de travailler avec acharnement. »

Extrait d'un entretien de Michel Bouffieux avec E. Di Rupo, publié dans l'hebdomadaire belge "Téléoustique", le 21 mars 96⁸

6. Idem, p.26

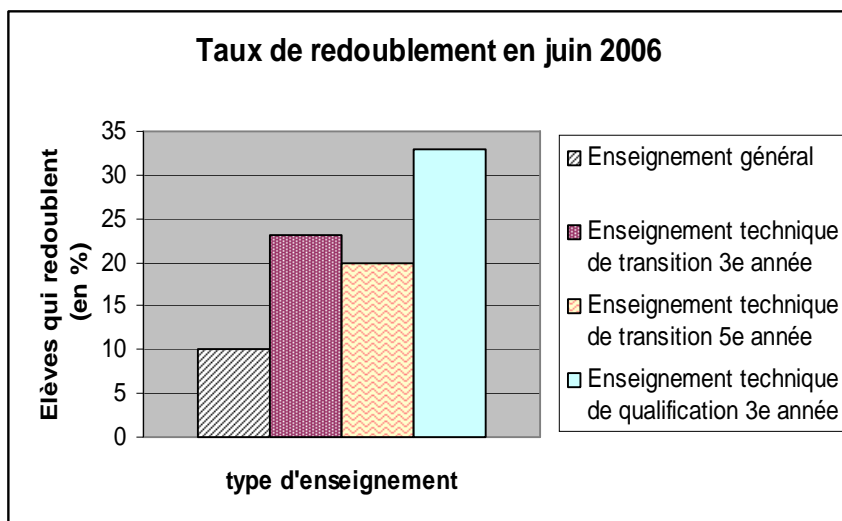
7. Ibidem

8. A lire sur le site <http://michelbouffieux.skynetblogs.be/post/4537987/elio-di-rupo-210396>

9. A ce sujet, voir notre analyse « L'enseignement supérieur : accessible à tous ? » publiée en 2006. http://www.entraide.be/uploads/media/2006-02-ens_sup.pdf

On connaît tous les *success stories* d'hommes et de femmes issu(e)s de milieux populaires, qui sont devenu(e)s artistes, ministres, chefs d'entreprise,... Parfois, ce sont les parents qui, soucieux de démentir la fatalité de l'exclusion, les ont « poussés » dans leurs études. D'autres fois, c'est un enseignant, un éducateur, un animateur qui a joué le rôle de « révélateur de talents » ou qui, en tout cas, a consolidé la confiance en soi, base de tout apprentissage et de tout projet de vie.

Ces histoires montrent que l'exclusion sociale n'est pas une fatalité et que le quotient intellectuel n'est pas proportionnel aux revenus des parents... Mais elles ne doivent pas cacher la réalité : les jeunes issus des milieux défavorisés ont beaucoup plus de difficultés que les autres à mener à bien leur scolarité (voir tableau page 9). Seuls 4% des jeunes issus de milieux populaires accèdent à l'enseignement supérieur⁹. Et, on l'a dit, ce n'est pas dû à une prédestination, génétique ou autre.



Source : Le Soir, samedi 30 juin et dimanche 1^{er} juillet 2007, p.8

Les jeunes de milieux défavorisés sont plus nombreux dans l'enseignement technique et professionnel. C'est là que l'on trouve le taux le plus important de redoublement.

Des solutions innovantes

Que faire alors pour que l'école, au lieu de creuser les inégalités sociales, parvienne à les aplanir ? Il n'existe probablement pas de solution miraculeuse ni universelle. Pourtant, çà et là, des établissements explorent des pistes nouvelles, notamment en matière de pédagogie.

Des écoles, des projets...

- Le **Collège Pie X de Châtelineau**¹¹, dans la périphérie de Charleroi, a placé le développement durable au centre de son projet pédagogique, et ce depuis la fin des années 90. Dans cette école secondaire générale et technique, une partie des cours traditionnels sont consacrés à l'énergie, la mobilité, la gestion des déchets, l'alimentation et la santé. Et l'on n'en reste pas à la théorie : « *Nous avons passé en revue toute la consommation d'électricité et d'hydrocarbures pour le chauffage et nous avons commencé à prendre des mesures* », explique un professeur qui consacre la moitié de son horaire à ces projets. Les élèves du cours d'électricité sont mis à contribution pour modifier les circuits et permettre une diminution de la consommation. Les élèves participent directement à l'installation de 40 m² de panneaux solaires photovoltaïques – une expérience qui leur sera précieuse une fois sortis de l'école.¹²

- **A Châtelineau toujours, l'Institut Sainte-Marie**¹³ développe depuis 20 ans une pédagogie originale : cours modulaires, individualisés, pédagogie du projet, travail réel dans et hors de l'école,... L'un des projets concerne le commerce équitable : en 2002-2003, pour motiver les élèves, les professeurs de la section « vente » proposent la création d'un magasin. Une rencontre

>> En Hainaut, un enfant a 70 % de chances de terminer sa scolarité primaire avec 80 % à son bulletin, quand les revenus annuels de ses parents atteignent 50 000 euros. Cette probabilité tombe à 40 % pour un enfant dont les parents ont des revenus inférieurs à 13 000 euros. Ces inégalités vont marquer la suite du parcours scolaire. Elles se traduiront par des retards scolaires et des abandons chez trop d'enfants des familles défavorisées.¹⁰

10. Extrait du dossier « Accès aux savoirs : chemins de dignité », Vivre Ensemble Education, octobre 2006

11. Tél. : 071 38 38 48.
Site : www.pie10.be

12. Inspiré de « Merci pour vos enfants ! Réussir la transition écologique », de Jean-Michel Javaux, Editions Luc Pire, 2007, p.104-105

13. Tél. : 071 38 09 39.
Site : www.ismchatelineau.be

avec un animateur des Magasin du monde-Oxfam détermine le projet : on ouvrira un « J'M du Monde »¹⁴. L'école développe des animations sur le commerce équitable. « *On constate que, malgré leurs difficultés économiques et sociales, les élèves s'y retrouvent, en voyant qu'ailleurs on vit la même chose ou pire* », commente Philippe Burgeon, le coordinateur pédagogique. Aujourd'hui, le magasin fonctionne toujours et ne connaît pas de problèmes de vols. Avec six écoles partenaires, qui élaborent chacune une exposition sur un produit du commerce équitable, les élèves de Sainte-Marie réalisent des panneaux sur le chocolat. Les expos se succèdent dans les différentes écoles, avec à chaque fois une visite de quelques élèves de l'école qui a réalisé l'exposition. Dans le cadre de ce projet, trois Equatoriens sont venus rencontrer les élèves, qui, en préparation de cette visite, ont appris à se présenter et à faire visiter l'école en espagnol.

« Cette politique a eu des effets, explique Philippe Burgeon. Il y a une liste d'attente pour les inscriptions. L'absentéisme et l'échec scolaire diminuent. Le nombre des jeunes qui terminent leur scolarité augmente. Mais nous restons inquiets. D'un côté, les entreprises changent, exigent une forte rentabilité et s'ouvrent moins aux stagiaires. De l'autre, le fossé entre les valeurs des jeunes et celles de l'école augmente. Et il devient de plus en plus difficile de les faire rêver. »¹⁵

Pédagogie nomade

- En septembre 2007, une école d'un nouveau genre voit le jour en province de Luxembourg. « Pédagogie nomade » est le nom d'un collectif d'enseignants, mais aussi d'un projet d'école pas comme les autres. Fruit d'un long travail de recherche, d'information et de réflexion, elle bénéficie du soutien politique et financier de la Ministre de l'Enseignement de la Communauté française, Marie Arena. Elle s'adresse à des jeunes qui ont réussi leur troisième année de l'enseignement secondaire général ou qui ont plus de 16 ans, mais qui sont « en différend avec l'institution scolaire ».

Au cœur du projet, deux objectifs : l'acquisition du savoir et la conquête de l'autonomie. Pour ce faire, les élèves participent pleinement à la gestion de leur établissement, grâce à des instances mises en place à cet effet. Le programme est divisé en trois parties, qui occupent chacune un tiers du temps scolaire : tout d'abord, les « groupes de niveaux ». On y donnera les cours sur les matières « classiques » : sciences, langues et littérature, mathématiques, histoire et géographie, cours philosophiques, sciences humaines. Les compétences visées sont celles de toutes les autres écoles : elles sont conformes au programme officiel déterminé par la Communauté française. Ce qui est différent, c'est la manière dont ces compétences sont abordées : les cours sont parfois animés par deux enseignants qui se donnent la réplique, se posent des questions, etc. Un même sujet peut être abordé dans différents cours, favorisant ainsi le décroisement des savoirs.

14. Magasin du Monde « Jeunes ».

15. Voir Alter Educ n°123 - Actualités du 31/03 au 28/04/06 sur www.altereduc.be

16. D'après Jacques Liesenborghs et Philippe Meirieu

17. Dans « La formation en Wallonie : un nécessaire recentrage de la politique régionale », rapport remis par Thérèse-Marie Bouchat et Philippe Defeyt à Madame Marie Arena, novembre 2006, p.26

En deuxième lieu, les « groupes de besoin » rassemblent les élèves de différents niveaux à partir de l'identification, par le professeur, des points forts et faibles de chacun. Des activités sont proposées, avec des objectifs précis et annoncés, et pour des périodes limitées. Tandis que, par exemple, les uns consolideront le *b.a.-ba* des mathématiques, les autres exploreront les rapports entre les maths et la philosophie. De cette façon, celui qui a des lacunes et celui qui a une longueur d'avance auront tous deux l'occasion de réaliser des apprentissages qui leur conviennent.

Enfin, les « groupes de désir » sont des ateliers dont le contenu est déterminé conjointement par les élèves et les enseignants et où tous les niveaux se retrouvent. Ces ateliers durent deux ou trois semaines et aboutissent à une production et à sa présentation publique. Des exemples ? Calligraphie, mime, techniques vocales, atelier photo, taille du schiste ardoisier, etc.

Du temps est également laissé pour le travail personnel, laissant la porte ouverte à l'entraide et à l'enseignement mutuel entre les élèves.

Les points communs à ces trois exemples sont le **réveil du désir d'apprendre, condition indispensable à la réussite, et la confiance faite à l'élève**. Les élèves qui participent à la gestion de leur école ou à la réalisation d'un projet qui dépasse leur établissement (commerce équitable, développement durable) utilisent directement et concrètement les savoirs acquis et sont incités à en acquérir de nouveaux. Ils ont chacun leur part réelle de responsabilité et de pouvoir dans le fonctionnement de l'école et dans la réussite des projets communs. N'est-ce pas plus stimulant que de suivre passivement des cours *ex-cathedra* qui semblent à mille lieues de la réalité qui sera la leur au sortir de l'école ?

Les adultes aussi ont le droit de se former !

Travailler à une meilleure formation des jeunes est indispensable, mais les adultes aussi, quel que soit leur niveau de qualification, ont besoin de se former tout au long de la vie. Ce besoin est vital pour les personnes en situation d'exclusion sociale : l'accès à de nouveaux savoirs augmente la maîtrise de sa propre vie et ouvre la porte à de nouvelles perspectives humaines, sociales et professionnelles. Or, **ceux qui se forment tout au long de leur vie ont généralement déjà une formation solide au départ** et, le plus souvent, un emploi : en Wallonie, « les personnes ayant obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur participent beaucoup plus à des activités de formation continuée : 12% (16% en Belgique) pour les universitaires, contre 1% (2% en Belgique) seulement pour les personnes n'étant pas allées plus loin que l'enseignement secondaire inférieur. »¹⁷

>> QUELLE ÉCOLE POUR PLUS DE JUSTICE SOCIALE ?¹⁶

Cette école devrait par exemple

- former des femmes et des hommes qui privilégient l'humain
- former des personnes qui auront confiance en elles-mêmes
- former par et à la solidarité, la citoyenneté, la créativité
- former à comprendre le monde pour agir sur lui
- former à maîtriser le plus d'outils possible (sans infantiliser)

Comment ?

- en privilégiant sérieusement les écoles en milieu défavorisés : plus de moyens, les enseignants les plus expérimentés, de l'hétérogénéité, un autre regard ...
- en soutenant et encourageant toutes les écoles et tous les enseignants qui "donnent du temps" à la coopération, à la citoyenneté, aux savoirs du quotidien, aux projets créatifs, à la réussite de tous ;
- en ouvrant le débat, chaque fois que c'est possible, et en tout cas chaque fois que les choix sont dictés par des impératifs économiques plutôt qu'éducatifs et par la concurrence entre écoles
- en formant les futurs enseignants à être les acteurs d'un système de formation pour tous et pour demain (valoriser d'autres savoirs, d'autres pratiques, d'autres regards,...)

>> Augmenter le niveau de formation des adultes, et en particulier des femmes, c'est aussi favoriser un meilleur niveau de formation pour leurs enfants.

En effet, le niveau d'études qu'atteindra un enfant est fortement lié à celui de ses parents et, singulièrement, de sa mère.

>> En 2000, dans l'ensemble Wallonie-Bruxelles, un enfant dont la mère a un diplôme de l'enseignement supérieur a 134% de chances en plus de terminer avec succès ses humanités qu'un enfant dont la mère a au mieux terminé le primaire. Et il a 153% de chances en plus de décrocher un diplôme de l'enseignement supérieur.¹⁸

Il y a donc un travail important à réaliser pour encourager les personnes à se former tout au long de la vie.

Pourtant, le secteur de l'éducation permanente, outil fondamental de formation pour les adultes de milieux défavorisés en Communauté française, a souffert, depuis des années, d'une insécurité chronique quant à son financement. Il faut rappeler que le financement initialement prévu par l'ancien décret du 8 avril 1976 n'a jamais été respecté !

Avec le Plan d'Action de la Charte d'Avenir de la Communauté française (PACA), adopté en 2001, un pas important semble avoir été fait pour le refinancement de l'Education permanente. De 2002 à 2007, en euros constants, son budget est effectivement passé de 19 268 000 à 24 792 000 euros, soit une augmentation de plus de 28% (cf. tableau). A l'horizon 2010, c'est quasi le double des crédits qui devrait s'annoncer.

Evolution des crédits Jeunesse (programme 2) et Education permanente (programme 3) de 2002 à 2007 (en EUR courants)

Année	Programme 2	Programme 3
2002 initial	13.190	19.268
2003 initial	13.642	19.832
2004 initial	14.737	21.009
2005 initial	17.077	23.696
2006 initial	17.214	23.679
2007 initial	18.552	24.792

Dans son mémorandum, en mai 2006, le Conseil supérieur de l'Education permanente attirait toutefois l'attention sur le fait que, pour que cet objectif soit réellement atteint, il est nécessaire que la politique respecte la programmation budgétaire prévue par le PACA.

18. « Enseignement et capital humain en Belgique : où en sommes-nous ? », dans Regards économiques, n°23, septembre 2004, IRES, UCL. <http://regards.ires.ucl.ac.be/Archives/RE023.pdf>.

19. Le décret Education permanente de 1976 a été revu en profondeur et a fait l'objet d'un nouveau décret le 17 juillet 2003. De 2005 à 2008, quatre vagues de reconnaissance devaient reconnaître les associations dans le cadre de ce nouveau décret.

C'est d'ailleurs la promesse de cette augmentation de l'enveloppe budgétaire qui a autorisé la réforme du décret Education permanente¹⁹. Or, aujourd'hui, beaucoup d'associations ont de fortes inquiétudes quant à la capacité de la Communauté française d'honorer ses engagements.

Il est donc nécessaire que la volonté politique d'augmenter de façon constante le secteur de l'éducation permanente soit encore au rendez-vous !

C'est un enjeu important pour les associations et mouvements dépendant de ce secteur. C'est un enjeu fondamental dans la perspective d'assurer des moyens à une formation permanente, critique et solidaire pour toutes les personnes issues des milieux populaires.

2. Ces réponses doivent être élaborées en associant les personnes défavorisées à la conception et à la mise en œuvre des politiques et des projets qui les concernent. Ce n'est qu'ainsi qu'on respecte leur dignité et qu'on obtient des résultats durables.

Les personnes qui vivent la précarité et la pauvreté souffrent d'abord du regard que l'on pose sur elles. Un regard qui accuse, qui contrôle, qui dévalorise, ... qui exclut une seconde fois. Les mesures qui sont prises pour leur venir en aide sont la plupart du temps élaborées loin d'elles, sans tenir compte ni de leur culture, ni de leurs priorités, ni de leurs aspirations.

Le Rapport général sur la pauvreté

Au contraire, une démarche comme celle qui a abouti au **Rapport général sur la pauvreté (1994)** se met à l'écoute des personnes qui vivent la pauvreté, de leurs expériences, de leur expertise aussi. Ce rapport, décidé en 1992 et paru en 1994, a largement donné la parole aux « experts en pauvreté » et aux associations qui les représentent, ainsi qu'aux CPAS.

Outre certaines mesures qui ont été prises (concernant notamment la santé et le placement des enfants) suite à sa publication, ce rapport a donné lieu à la mise en place, en 1999, du **Service de lutte contre la pauvreté** (www.luttepauvrete.be). Ce service doit garantir à long terme la concertation entre les principaux acteurs de la lutte contre la pauvreté : les pouvoirs publics, les personnes concernées via les associations où elles se rassemblent, les acteurs professionnels – publics et privés – de la lutte contre la pauvreté, les partenaires sociaux. Il vise également à rendre plus cohérentes les politiques des nombreux pouvoirs compétents en matière de lutte contre la pauvreté.

Parmi les activités du Service de lutte contre la pauvreté, on trouve la publication, tous les deux ans, d'un rapport sur la pauvreté, qui aborde l'un ou l'autre thème spécifique. L'élaboration de ce rapport se fait toujours grâce à une méthodologie basée sur le dialogue, telle qu'elle a été pratiquée pour le Rapport général de 1994.

Ce rapport est remis à la Conférence interministérielle de l'intégration sociale. Les gouvernements des Régions, des Communautés et de l'Etat fédéral sont tenus de débattre du rapport ainsi que des avis rendus par leurs instances consultatives. Il est également transmis aux différents Parlements.

Si les deux premiers rapports n'ont pas été l'objet de suivis importants, il n'en a pas été de même pour le troisième. Paru fin 2005, il a donné lieu à des rencontres avec plusieurs ministres à différents niveaux de pouvoir. « *Il faut dire que, pour ce rapport, nous avons eu une démarche active de demande de rendez-*

vous », précise Thierry Martin, du Service de lutte contre la pauvreté. « *Les réponses ont été des plus diverses : d'une simple lettre au dossier exhaustif de 30 pages* ». Des mesures concrètes ont résulté de ces contacts : en matière d'accès aux avocats à titre gratuit, de protection des revenus minimum en cas de saisie, etc.

Ce type de rapport (dont le texte et les suivis sont disponibles sur le site www.luttepauvrete.be) est donc un outil précieux de participation citoyenne et d'élaboration de décisions politiques. Il devrait être l'un des livres de chevet de tout ministre concerné de près ou de loin par la lutte contre la pauvreté.

Le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté

Autre démarche, mais dont la méthodologie est proche, celle du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté²⁰. Une vingtaine d'associations en sont membres mais plus de 50 collaborent activement à ses travaux. En 2004 et 2005, il a mené la démarche « Accès et exercice des droits » qui a débouché, en juin 2005, sur une prise de parole des associations lors d'une session extraordinaire au Parlement wallon.

En 2006 et 2007, il a centré son action sur la réalisation des droits à la santé, au logement, à l'emploi. Pour chaque thématique, il a organisé trois journées « intelligences citoyennes » réservées aux personnes en situation de pauvreté ou de précarité et deux journées « tables rondes » consacrées, d'une part, à la réflexion des responsables et des travailleurs d'associations et, d'autre part, aux questionnements issus de cette réflexion et qui sont adressés aux autres acteurs de la société civile (mouvements d'éducation permanente, organisations socioéconomiques, centres de ressources, etc.). Enfin, une journée « mise en commun » regroupant les participants aux journées « intelligences citoyennes » et aux tables rondes a chaque fois été organisée. Au total, chaque thématique a donc fait l'objet de six journées complètes de travail.

Une attention particulière a été portée au renforcement de la participation, prenant en compte les spécificités de chacun, de chaque groupe social, et veillant à ce que le discours des professionnels, des experts, des politiques, ne l'emporte pas sur celui des citoyen(ne)s en situation de pauvreté.

Les rencontres ont été décentralisées (Charleroi, Liège, Borzée, Marloie,...) pour faciliter au maximum l'investissement d'associations venant de différents coins de Wallonie. Une pédagogie spécifique a été mise sur pied dans les groupes d' « intelligences citoyennes », afin que la parole ne soit pas le seul outil de communication : réalisation d'affiches sur le thème de la santé, présentation de la réflexion des participants par l'outil théâtral, etc.

20. RWLP, rue Relis namurwès
1, 5000 Namur (081 31 21 17 –
Courriel : rwlp@skynet.be)

Le Réseau wallon a donc pris le temps d'aborder ces thématiques avec les associations – par ailleurs impliquées dans un travail de terrain puisqu'il s'agit de maisons d'accueil, de groupes d'alphabétisation, de maisons de quartier, d'entreprises de formation par le travail, d'associations agissant dans le domaine du droit au logement, avec les résidents permanents des campings ou les gens du voyage, etc. - afin de permettre aux personnes en situation de précarité qui les fréquentent de s'investir peu à peu dans la démarche.

Les conditions devraient être réunies pour entamer sur cette base un dialogue constructif avec les pouvoirs publics et les autres acteurs de la société civile, en vue d'émettre des propositions pour tenter de réduire concrètement la pauvreté en Région wallonne et d'assurer l'accès et l'exercice des droits à tous.

Ces rapports et travaux du Service de lutte contre la pauvreté et du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, ou d'autres initiatives similaires qui s'appuient sur une réflexion menée en profondeur avec les personnes en situation de pauvreté doivent donc être pris en compte, être débattus et orienter l'élaboration des politiques.

3. Les pouvoirs locaux, communaux, sont appelés, eux aussi, à soutenir davantage les initiatives qui rendent moins malaisé l'accès aux savoirs pour les populations défavorisées.

Pour sa campagne 2007, VIVRE ENSEMBLE EDUCATION invite les groupes locaux (groupes de solidarités, associations,...) à se rassembler et à identifier ensemble quelques mesures à prendre au niveau local, qui pourraient améliorer l'accès aux savoirs pour les personnes défavorisées.

Certaines associations, dont le travail concret sur le terrain est peu reconnu, souhaitent également être soutenues dans l'une ou l'autre interpellation à faire au niveau local (que ce soit vers la commune, vers des organismes existant dans la commune, vers les habitants, etc.). **Se solidariser avec elles pour mener ces interpellations, c'est reconnaître et valoriser leur engagement pour plus de justice sociale.**

Voici une dizaine de domaines qui pourraient être explorés par les associations et les citoyens pour agir très concrètement dans leur commune en faveur de l'accès aux savoirs :

- **Culture**

- Les associations culturelles de la commune (bibliothèque, centre culturel, ludothèque, espace public numérique, etc.) veillent-elles à proposer à **tous, quel que soit leur niveau de formation**, des activités susceptibles de donner le goût du savoir et la possibilité de l'entretenir ?

- Un travail spécifique est-il mené afin que les activités artistiques, culturelles, sportives ou touristiques organisées dans la commune soient rendues plus accessibles aux personnes en situation de précarité ?

- **Accès à Internet**

- Existe-t-il dans la commune des dispositifs pour aider les familles plus défavorisées à accéder aux technologies de l'information (Internet) : formation de base, « cyber-espaces » mis gratuitement à la disposition des citoyens,... ?

- **Accueil**

- L'administration communale et ses différents services sont-ils attentifs aux difficultés particulières que peuvent vivre les personnes illettrées ou étrangères et qui ne maîtrisent pas bien nos langues nationales ?

- **Petite enfance**

- La commune développe-t-elle des initiatives (haltes-garderies, crèches, rencontres parents-bébés,...) accessibles sans conditions, notamment aux parents sans emploi ?

- **Information**

- La commune met-elle à la disposition des associations des moyens concrets pour faire connaître leurs activités ?

- La commune dispose-t-elle d'un site internet régulièrement mis à jour reprenant l'ensemble des activités associatives qui se déroulent dans la commune ? Ou ciblées sur certaines questions précises (recensement des activités extrascolaires, des activités culturelles, etc.) ?

- Le milieu associatif a-t-il la possibilité de communiquer avec la population via le bulletin communal ou via un toutes-boîtes ?

- **Mobilité**

- Les itinéraires, horaires et fréquence des transports en commun sont-ils adaptés aux usagers qui souhaitent se rendre, en journée ou en soirée, à des lieux de formation ou d'activités socioculturelles ?

- La commune encourage-t-elle la mobilité des associations pour des activités spécifiques (activités culturelles, déplacements dans la région, camps,...) par le prêt de véhicules ou une aide financière ?

- **Locaux**

- Les associations disposent-elles de suffisamment de locaux ?

- La commune/les paroisses/les écoles disposent-elles de bâtiments non utilisés ?

- Mettent-elles des locaux à la disposition des associations ? Prioritairement de celles qui s'adressent à un public plus défavorisé ? Des locaux gratuits ? Accessibles et conformes aux normes de sécurité ? Par exemple uniquement avec paiement de charges locatives ?

- La commune aide-t-elle les associations dans la recherche de locaux ou la rénovation de locaux existants ?

- **Soutiens financiers**

- La commune a-t-elle un budget spécifique pour soutenir le secteur associatif, et plus particulièrement celui qui travaille avec des personnes en situation de précarité (écoles de devoirs, maisons de quartier, centres d'alphabétisation,...) ?

- La commune a-t-elle un service pour aider les associations à rentrer les demandes de subsides à diverses instances ?

- **Concertation**

- Y a-t-il dans la commune un échevin spécifiquement mandaté pour suivre/dynamiser les activités associatives implantées dans la commune ?

- La commune (et notamment le CPAS, qui en a le mandat) suscite-t-elle ou soutient-elle une démarche de concertation des différents acteurs associatifs ?

- La commune développe-t-elle des projets pour favoriser une meilleure collaboration entre écoles et associations présentes dans un même quartier ?

- Existe-t-il un poste de médiateur communal auquel les associations peuvent faire appel ?

- **Médias locaux**

- Les activités des associations sont-elles bien répercutées par les médias locaux (journaux, radios ou télévisions) ?

4. Donner du temps et des moyens aux associations

Prendre le temps d'écouter les autres avant d'oser prendre la parole : dans les « caves jeunes » proposées par Luttes Solidarités Travail²¹, il faut parfois de longs mois avant que tel ou telle parvienne à briser le silence et à parler de son vécu. Comme cette jeune fille qui n'ouvrait pas la bouche. Dans la première pièce de théâtre réalisée par le groupe, elle jouait un petit rôle muet. Dans la deuxième pièce, elle tenait le premier rôle. « *J'ai changé ; même mes profs le sentent* », constate-t-elle. Un résultat qu'elle n'aurait sûrement pas atteint si on l'avait d'emblée propulsée sur le devant de la scène. Face à un vécu difficile, il faut prendre le temps de construire la confiance entre les personnes, au sein d'un groupe, pour parvenir à s'exprimer et entamer un parcours parfois long et irrégulier, parce que tout ne se résout pas d'un coup de baguette magique. Conditionner le financement des associations à des résultats rapides et quantifiables n'a donc guère de sens.

Pour mener ce travail au long cours, **les associations ont donc besoin, elles aussi, de temps**. Or, du temps, elles en passent énormément à remplir des dossiers de demande de subsides, à régler les difficultés financières lorsque ces subsides sont payés en retard... Des heures et de l'énergie qu'elles ne consacrent pas à leur mission première. Pour accompagner les personnes en difficulté et pouvoir prendre avec elles le temps nécessaire à la « remise en route », **il est important que les équipes soient stables**, que les postes soient assurés pour plusieurs années, qu'il ne faille pas consacrer un temps démesuré à la recherche de subsides et d'aides à l'emploi.

Pourtant, il faut bien constater qu'il s'agit ici plutôt d'un idéal que de la réalité. Crédal²³ en sait quelque chose. Cette coopérative de crédit, créée en 1984 par VIVRE ENSEMBLE et JUSTICE ET PAIX, a accordé, en 2006, 185 crédits à des associations. **84% de ces crédits étaient des crédits à court terme préfinançant des subsides**. « *Les associations qui font de l'alphabétisation, par exemple, disposent de peu de rentrées financières propres, elles sont souvent subsidiées à quasi 100%*, constate Isabelle Philippe, déléguée au développement du crédit. *Elles ne parviennent donc pas à se constituer un fonds de roulement suffisant pour préfinancer leurs subsides et doivent emprunter presque la totalité du subside en attendant de le recevoir* ».

« *Les petites asbl qui dépendent fortement des subsides sont précaires*, ajoute Isabelle Philippe. *Elles utilisent le peu de rentrées propres qu'elles ont pour payer les intérêts de leurs emprunts et ne peuvent pas emprunter pour des projets à long terme, comme l'achat de locaux. De plus, leurs rentrées dépendent parfois de conventions renégociées annuellement et dont la confirmation arrive tard dans l'année. Il n'est pas rare que Crédal doive déjà avancer de l'argent sur des subsides pas encore confirmés !* »

« Le temps des uns n'est pas le temps des autres. Le temps est perçu différemment par une personne qui a un emploi, qui vit avec sa famille dans un logement décent ou par une personne sans-abri. »²²

21. Luttes, Solidarités, Travail - rue Pépin 27 – 5000 Namur. Tél. : 081 22 15 12. site : www.mouvement-lst.org

22. Extrait de « La participation politique et le Plan d'action national inclusion sociale : du pain sur la planche. Méthode et conditions », compte-rendu de mission, Marie-Claude Chainaye et Mark Butaye, Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, août 2003.

23. Place de l'Université, 16 - 1348 Louvain-la-Neuve Tél. : 010 - 48 33 50 et Chaussée d'Alseberg, 303-309 - 1190 Forest. Tél. 02 340 08 77. www.credal.be

A l'ACFI²⁴ (qui fédère une quarantaine d'initiatives d'insertion socioprofessionnelle et d'économie sociale), le versement des subsides du Fonds social européen tarde tant que les crédits de caisse nécessaires pour « faire la jointure » ont coûté quelque 20 000 euros d'intérêts en 2006. Des dépenses qui ne sont évidemment pas subsidiées et que l'organisation doit donc assumer vaille que vaille...

Témoignage : « Bâtissons notre avenir »

Cette association existe depuis 1984²⁵. Outre son service de médiation de dette, elle compte un groupe d'appui qui lui est lié et un service d'insertion sociale. Ce dernier dépend du Ministère des affaires sociales de la Région wallonne. Un décret du 17 juillet 2003 et un arrêté du 29 janvier 2004 ont permis l'agrément et le subventionnement des services d'insertion sociale. En cas d'agrément, l'arrêté prévoit un subside couvrant le salaire d'un travailleur social ainsi que 5000 euros (indexés) de frais de fonctionnement.

Bâtissons notre avenir (BNA) introduit une demande d'agrément en mars 2004, cet agrément courant à partir de janvier 2005. Ce n'est qu'en février 2005 que la réponse positive parvient à l'association. Mais tout n'est pas réglé pour autant : en 2005, le salaire du travailleur est couvert, mais aucun frais de fonctionnement (les 5000 euros prévus). En 2006, la subvention couvre 80% du salaire du travailleur, et l'association reçoit 800 euros de frais de fonctionnement (toujours au lieu des 5000 promis). Une avance sur ce subside de 2006 a été versée en juin 2006, mais en juin 2007, le solde n'avait pas encore été reçu !

Enfin, pour 2007, BNA est rassuré au mois de juin : la subvention couvrira la totalité du salaire du travailleur, et 5100 euros de frais de fonctionnement seront octroyés. Reste à savoir quand ces sommes arriveront effectivement sur le compte de l'association...

24. Action coordonnée formation insertion - 6, chaussée de Boondaël, bte 14
1050 Bruxelles.
Tél. : 02 640 44 07.
<http://www.acfi.be>

25. Rue Chevaufosse, 72
4000 Liège.
Tél. : 04 226 00 15

Un autre témoignage : le « Service social des étrangers » (Liège)

Cette association²⁶ qui existe de fait depuis 1973 et s'est constituée en asbl en 1985, lutte contre la marginalisation, les exclusions sociales et la pauvreté des populations étrangères les plus précarisées. Le Service met pour cela en œuvre des actions à long terme visant l'accompagnement et l'orientation des primo-arrivants à chaque étape du chemin menant à l'intégration. Il ne rassemble pas moins d'une centaine de participants.

Pour financer ses activités et son personnel, l'association, depuis plus de trente ans, recherche sans cesse des fonds. Cela suppose un travail important et toujours plus complexe afin de répondre aux normes et critères d'éligibilité des différents pouvoirs subsidiaires : projets, demandes de subsides, inspections, évaluations, dossiers justificatifs, audits se succèdent. Les principales sources de financement sont le Ministère de la Région wallonne (Action sociale et de l'Emploi-formation), le Ministère de la Communauté française, le Ministère fédéral de l'intégration sociale et les Fonds européens.

Après plus de trois décennies d'activités, l'association attend toujours « *un hypothétique équilibre financier et un minimum de stabilité au niveau des emplois. En d'autres mots, le développement durable au Service social des étrangers, c'est surtout une vision de gestion structurelle de la précarité...* ». En cause ? Les réponses tardives aux demandes de subsides annuels, les retards de paiement (parfois plusieurs années pour les subsides européens), les changements de priorités dans les Ministères, etc.

Des scénarios dans lesquels beaucoup d'asbl peuvent se reconnaître et qui montrent bien quel casse-tête financier et administratif affrontent chaque jour les responsables de ces associations.

26. Rue Lambert-le-Bègue, 8 -
4000 Liège. Tél. : 04 223 58 89
Fax : 04 223 58 89.
Courriel : sse.liege@hotmail.com

5. Dans la nécessaire reconstruction de la confiance en soi, les activités artistiques et créatives tiennent une place importante

A l'heure où toute activité, toute démarche doit être « rentable » ou, à tout le moins, donner des résultats immédiats et mesurables, il est parfois difficile de faire admettre aux pouvoirs subsidiaires et à l'opinion publique que la pratique du théâtre va aider une personne surendettée à reprendre pied, que la photo va encourager un illettré dans son apprentissage ou que la peinture permettra à un enfant à mieux réussir à l'école.

Ces activités qui favorisent l'expression sont cependant fondamentales. **Avoir accès à la beauté des œuvres d'art est nécessaire pour se sentir pleinement humain : nous ne sommes pas que des organismes à nourrir et vêtir. Être humain, c'est être capable de création, d'expression, d'émotion.** Produire une œuvre (théâtre, photo, musique, arts plastiques, vidéo, etc.), c'est (se) dire que l'on est quelqu'un, que l'on a des choses à dire et à apporter à la société.

Quelques exemples :

- Le **théâtre-action** invite les participants à mettre des mots sur leur vécu, leur expérience, à les partager et à les mettre en scène pour aller à la rencontre du public. Cette démarche d'éducation permanente est doublement utile : pour les comédien(ne)s qui sortent de leur exclusion, prennent la parole et transmettent un message à la société ; pour le public, qui découvre une réalité souvent insoupçonnée et est invité à réfléchir, à dialoguer et à agir.

Une quinzaine de compagnies de théâtre-action sont recensées en Communauté française – Wallonie/Bruxelles. Mais nombreuses sont les associations qui mènent des démarches similaires. Au Miroir vagabond²⁷, le théâtre-action occupe une place importante dans les activités, puisque l'association est membre du Mouvement du théâtre-action et organise le Festival international du théâtre-action. Mais, plus largement, cette association « vise une action globale de développement local et régional en milieu rural avec les populations, par la formation et l'animation-crédation. »²⁸

27. Vieille Route de Marenne 2 - 6990 Bourdon tél. : 084 311 946

28. Site : <http://www.theatre-action.be/voyagetheatral/partbel.htm>

29. Paulina Romero Rue du Méridien, 68 - 1210 Bruxelles
Tél : 02 218 56 08
Fax : 02 209 63 91
respaulina@hotmail.com

- Un **réseau d'échanges de savoirs** dans une association permet aux participants de faire l'inventaire de leurs savoirs – et de se rendre compte que l'on sait tous quelque chose ! -, et de les partager, plutôt que de souligner les lacunes dues à un parcours scolaire écourté. Pour favoriser l'émergence de ces savoirs enfouis ou ignorés, le Mouvement francophone de Belgique des réseaux d'échanges réciproques de savoirs²⁹ a créé une mallette pédagogique dans laquelle un jeu « repérage de savoirs » a été construit en collaboration avec les différents publics avec lesquels ce mouvement travaille. Il s'agit, par ce jeu, de mettre en lumière les compétences enfouies, les savoirs qui n'ont pas pu se dévoiler, les savoirs détenus par nos aînés et

qui risquent d'être oubliés, les savoirs qui prennent leur place au sein d'un groupe, d'une commune, et de les faire circuler.

- **Les arts plastiques** sont une autre voie pour s'exprimer quand les mots peinent à sortir. A Luttès-Solidarités-Travail, des ateliers d'arts plastiques révèlent les talents des participants : peintures, collages, sculptures, dessins réalisés individuellement ou collectivement sont autant de preuves des capacités de chacun à s'exprimer et à créer. La peinture et la sculpture, de même que l'écriture, sont des disciplines proposées au « Miroir vagabond ». Ces activités prennent une dimension supplémentaire quand elles s'intègrent dans un projet plus vaste : il y a quelques années, à Alpha 5000³⁰, par exemple, les apprenants ont exposé leurs œuvres peintes à la Maison de la culture de Namur. Le Miroir vagabond a organisé la « parade des lanternes », qui invitait les habitants de la région, tous milieux confondus, à fabriquer une lanterne et à participer à une parade, sur l'Ourthe et sur la terre ferme. Du home au club de foot, toutes les associations et toutes les générations fabriquent leurs lanternes et participent à ce qui est devenu un événement artistique, social et touristique dans la région de Hotton.

- Autre mode d'expression : **la photographie**. VIVRE ENSEMBLE EDUCATION, en collaboration avec Média-Animation, a rendu un appareil photo à des personnes vivant des difficultés socio-économiques. Accompagnés par un photographe-animateur, ces hommes et ces femmes ont photographié un objet, un lieu, une situation qui exprime leur vécu – agréable ou pénible - et leur combat quotidien contre l'exclusion, au sein d'associations.

« Nous n'avons pas été surpris : ces personnes avaient des choses à communiquer, constate Alain Laurent, de Média-Animation. Et nous les avons enregistrées. Elles ont commenté leurs propres photos et mis en valeur tel ou tel détail. Une fois l'exposition réalisée, nous sommes retournés chez elles pour qu'elles valident leur témoignage mis en page et en ligne. » Ces témoignages photographiques, accompagnés de commentaires écrits et parlés sont visibles sur le site www.egaux.be.

Toutes ces expériences apportent un supplément d'humanité, par la reconnaissance de la dignité et de la valeur de la personne. Et c'est sur cette reconnaissance que la personne pourra construire d'autres savoirs, élaborer de nouveaux projets de vie et nouer de nouvelles relations.

Ces activités doivent être encouragées par les pouvoirs publics, pour qu'elles puissent exister mais aussi rencontrer le public : collaboration entre associations et centres culturels, aide à la promotion, etc.

Elles devraient également tenir une plus grande place dans les programmes scolaires : loin de détourner les élèves des matières « classiques », elles contribuent à « promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves³¹ ». Une confiance et un développement personnel qui manquent particulièrement aux enfants issus de milieux défavorisés.

30. Rue Muzet 22 – 5000 Namur. Tél. : 081 74 60 96

31. Décret du 24 juillet 1997, article 6 « Décret missions », Communauté française de Belgique.

6. Les personnes les plus pauvres et les plus exclues accèdent difficilement aux lieux de formation existants

« Cela fait déjà un petit temps que je cherchais à suivre des cours pour pouvoir sortir de chez moi et voir autre chose. Mais je ne trouvais pas facilement ce qui me correspondait parce que je n'ai pas beaucoup de moyens de déplacement et que ma santé ne me le permettait pas avant. J'habite dans un village où il n'y a pratiquement plus de bus pour aller à Wanze et plus du tout pour aller à Andenne. »

(Une militante de Luttes-Solidarités-Travail, dans « La main dans la main », mai 2007, p.2)

Parmi les difficultés rencontrées par les personnes à faibles revenus, la mobilité n'est pas la moindre, particulièrement en milieu rural. Suivre une formation ou simplement avoir une vie sociale est presque une mission impossible quand on ne possède pas de voiture.

A Liège, le collectif « Libre Parcours », né à l'initiative de quelques personnes en situation précaire qui ont interpellé le Relais social du pays de Liège³², propose à la population de signer une pétition³³. Ce collectif constate que ce sont les plus pauvres qui paient proportionnellement le plus cher les transports en commun, puisqu'il leur est difficile d'acheter un abonnement et qu'ils ne bénéficient d'aucun autre avantage (déduction fiscale, remboursement par l'employeur,...). Le texte de la pétition demande que les tarifs ne soient pas modulés en fonction de catégories de population (seniors, fonctionnaires,...) mais par rapport aux revenus. Selon eux, la gratuité devrait être accordée aux personnes se situant au dessous d'un certain niveau de revenu (le seuil de pauvreté, soit 773 euros, plus 20%, soit 927,6 euros). Ensuite, les tarifs augmenteraient proportionnellement aux revenus de chacun. Cela permettrait aux personnes à faible budget de sortir de l'isolement forcé dans lequel elles se trouvent confinées, faute de moyens de transports financièrement accessibles, surtout en milieu rural. L'accès aux initiatives proposées par le monde associatif en serait facilité, pour les jeunes comme pour les adultes.

32. Le Relais social du pays de Liège regroupe une quarantaine de services sociaux publics et associatifs. Rue des Guillemins, 52 - 4000 Liège. Tél. : 04 230 53 70. Fax : 04 223 32 89.
info@rspl.be. Site : www.rspl.be

33. www.libreparcours.be

7. Formation :

La priorité des moyens humains et matériels doit être accordée aux programmes à destination des publics les moins qualifiés

Que ce soit dans l'enseignement ou dans les dispositifs de formation pour les adultes, **la priorité des moyens humains et matériels doit être accordée aux programmes qui s'adressent aux moins qualifiés** et aux enfants des familles dont la culture est la plus éloignée de celle de l'école.

a) En ce qui concerne la formation en-dehors du circuit scolaire classique – entreprises de formation par le travail, formation en alternance, chèques-formation,... -, des efforts importants sont nécessaires, notamment en Wallonie, pour que ces dispositifs atteignent réellement les plus précaires et que ceux-ci arrivent avec succès au bout de leur parcours de formation.

Dans leur rapport « La formation en Wallonie, un nécessaire recentrage de la politique régionale »³⁴, Philippe Defeyt et Thérèse-Marie Bouchat soulignent en effet à plusieurs reprises que les dispositifs de formation existant en Wallonie – crédit-adaptation, chèques-formation, Plans Formation Insertion - ne profitent en réalité pas aux moins qualifiés et aux personnes qui en ont le plus besoin. Trop souvent, ils financent des formations qui auraient de toute façon eu lieu ou des emplois qui auraient de toute façon été créés (« effet d'aubaine »).

Les auteurs soulignent également l'importance **d'améliorer l'encadrement psychosocial des jeunes qui suivent des formations** « en alternance » pour éviter les trop nombreux abandons en cours de formation : mieux préparer les entreprises et les stagiaires, intervenir rapidement en cas de problème, prévoir des rencontres entre stagiaires travaillant dans des entreprises différentes...

b) Dans le domaine de l'enseignement obligatoire, donner la priorité aux élèves les moins favorisés suppose principalement deux actions :

- intégrer, dans la **formation initiale et continuée des enseignants** et des différents acteurs concernés, une **approche spécifique de la pauvreté**, permettant d'améliorer la relation entre familles pauvres et écoles (meilleure connaissance des références culturelles, du vécu, des contraintes subies par les personnes et familles en situation de pauvreté...). Actuellement, ni dans l'enseignement supérieur pédagogique, ni dans la formation continuée des enseignants, on ne trouve d'approche spécifique de la question de l'exclusion sociale et des relations entre les familles de milieux populaires, belges ou immigrées, et l'école. Lorsque la sensibilisation existe, elle est le fait de l'un ou l'autre professeur particulièrement motivé et convaincu, disposant

34. Voir « La formation en Wallonie : un nécessaire recentrage de la politique régionale », rapport à Marie Arena, ministre du Gouvernement wallon en charge de la formation, décembre 2006

souvent d'une expérience dans le milieu associatif. La majorité des jeunes enseignants poussent donc la porte de leur première classe sans être préparés à rencontrer des milieux sociaux et des cultures très différents des leurs. Les initiatives individuelles ne suffisent pas : **il faut que cette approche spécifique de la pauvreté fasse partie intégrante du programme de formation** initiale et continue des enseignants, assortie de contacts de terrain, notamment avec le milieu associatif.³⁵

- **investir de façon substantielle, en moyens humains et techniques, dans les écoles en milieux défavorisés.** Une reconnaissance sociale et financière, ainsi qu'une formation et un accompagnement adéquats devraient assurer la présence des professeurs les plus expérimentés dans ces écoles. Les moyens techniques devraient également être destinés prioritairement à ces établissements.

35. voir à ce sujet l'analyse
« Futurs enseignants : quelle
sensibilisation à la pauvreté ? »,
Vivre Ensemble Education 2007,
sur www.vivre-ensemble.be

8. Unir les forces au niveau local

Un réel cloisonnement existe la plupart du temps entre le milieu scolaire et le milieu public ou associatif, alors qu'au niveau local, tous travaillent avec les mêmes personnes en difficulté. Il est nécessaire que des moyens soient donnés (y compris dans les missions des acteurs) pour qu'à l'échelle locale, **des ponts (ou des plate-formes locales de concertation)** puissent être développés à long terme entre différents acteurs :

- les services publics d'un quartier/village (Services communaux, CPAS, bibliothèques, centres culturels...),
- les associations de ce quartier et les personnes/familles avec lesquelles elles travaillent (centres d'alpha, écoles de devoirs, maisons de quartier, centres de formation professionnelle,...)
- les écoles qui y sont implantées.

C'est ce que fait Lire et Ecrire³⁶ en mettant en place, à travers toute la Wallonie, des « plate-formes territoriales »³⁷. Cette initiative soutenue par le Fonds social européen vise à mobiliser quelque 150 acteurs qui se sentent concernés par le droit à l'alphabétisation et la prise en compte des personnes illettrées.

Le but ? Mettre en commun les énergies, les points de vue et les expériences de multiples partenaires en vue de réfléchir à :

- la prévention (les liens avec l'école, l'intégration des familles, la formation des enseignants, la remédiation, etc.) ;
- l'offre de formation en alphabétisation (de qualité, décentralisée, renforcée, diversifiée,...) ;
- la prise en compte des réalités quotidiennes des personnes illettrées dans les services publics, les associations, les syndicats, les entreprises, les écoles ... par la modification des pratiques et de la communication. Pour que chacun puisse faire valoir ses droits au logement, au travail, à la santé, à la culture... même s'il ne sait pas lire.

Les partenaires sont issus de secteurs très variés : le Forem, des CPAS, des bibliothèques publiques, des communes, des associations d'action sociale, des organismes d'insertion socioprofessionnelle, des syndicats, des entreprises, des écoles et bien d'autres.

L'ensemble du processus se fait avec la participation des apprenants et des personnes illettrées, pour qu'ils deviennent acteurs et partenaires à part entière.

36. Lire et Ecrire Wallonie, rue de Marcinelle 42 à 6000 Charleroi. 071 20 15 20.
Courriel : coordination.wallonnie@lire-et-ecrire.be

37. Neuf dispositifs territoriaux existent en Région wallonne : Brabant wallon, Namur, Luxembourg, Verviers, Charleroi/Sud Hainaut, Mons, La Louvière, Liège/Huy/Waremme, Hainaut occidental.

9. Médiatiser le travail des associations

Le plus souvent, les médias réagissent à l'urgence ou aux faits-divers. De nombreux acteurs de terrain, œuvrant dans l'éducation permanente ou l'action sociale, appellent à ce qu'il soit mieux rendu compte du travail lent, persévérant et efficace mené en profondeur, de façon souvent très créative (projets collectifs, de théâtre-action, etc.) avec les personnes en situation de pauvreté. **La télévision ou la radio ont le pouvoir de favoriser ou d'empêcher le repli sur soi** et l'ignorance des « plus favorisés » par rapport à la réalité de l'exclusion sociale. Les émissions centrées sur l'argent facilement gagné, le sport professionnel ou la « brique » sont trop développées au détriment de celles qui concernent les enjeux de société comme l'action permanente pour la réalisation effective des droits politiques, sociaux ou culturels des personnes en situation de pauvreté.

« La RTBF s'engage à être (...) proche des populations auxquelles elle s'adresse, en s'inscrivant (...) au cœur de sa Communauté, notamment dans l'information et la valorisation de la vie culturelle et associative, en y jouant un rôle de fenêtre et de miroir, ouvert sur sa Communauté et sur les populations qui la composent (...) ».³⁸

Dans le secteur des médias, il y a lieu de distinguer les médias de proximité (télévisions locales et cahiers régionaux des quotidiens) des radios et télévisions généralistes "grand public" (RTL-TVI et RTBF).

Autant les médias de proximité sont en général attentifs aux initiatives associatives et d'éducation permanente, en donnant la parole aux animateurs et aux participants, en relayant des invitations et appels divers, en mettant les projets en images, autant les secteurs des luttes contre l'exclusion et la pauvreté sont peu présents dans les "grands" médias. L'information y est souvent réduite à des statistiques, à l'aspect émotionnel ou au sensationnalisme, dans le cas de catastrophes. Les acteurs "officiels" (syndicats, partis, mutuelles, grands groupes de pression) y prennent quasi toute la place. Tandis que le dynamisme des habitants des quartiers défavorisés, des petites ONG, des groupes d'alphabétisation, des AMO (Action en milieu ouvert), ... doit se contenter de la portion congrue.

Comme la majorité des citoyens (plus de 60%) n'a comme seule source d'information que les journaux télévisés, on doit se rendre à l'évidence : les thématiques et initiatives qui n'y sont pas présentées ... **n'existent pas** pour beaucoup de nos concitoyens!

C'est justement le contraire qu'on attend de tous les médias : qu'ils relayent largement toutes les initiatives pionnières qui luttent contre l'exclusion, pour l'accès de tous aux savoirs et qu'ils illustrent qu'il est possible de faire reculer les limites de la fatalité. Malgré le peu de moyens que les pouvoirs publics attribuent aux secteurs de l'éducation permanente et de la lutte contre la pauvreté.

Le cas du service public de radio-télévision (la RTBF) est particulièrement significatif. Alors que son cahier des charges (le Contrat de gestion – voir encadré) lui enjoint formellement de

38. Extrait de l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant approbation du troisième contrat de gestion de la radiotélévision belge de la Communauté française pour les années 2007 à 2011 incluses. Moniteur du 4/12/2006

réserver une place de choix à ces secteurs, on est loin du compte ! Il y a bien en télévision l'émission "Ca bouge", accordée du bout des lèvres au secteur de l'Education permanente. Mais qui la connaît ? Dotée de moyens très insuffisants, elle n'a pas de créneau horaire régulier. Elle ne peut donc atteindre le grand public ni le sensibiliser aux activités et initiatives d'un secteur qu'il connaît peu ou mal.

On est donc en droit d'attendre du service public - et de son autorité de tutelle (le gouvernement de la Communauté française) - **qu'il donne une place de choix, dans son information et dans ses magazines, aux actions contre la pauvreté menées par les associations.** Pourquoi pas un magazine régulier ? A des heures de grande écoute ?

Aborder l'accès aux savoirs comme outil de lutte contre l'exclusion sociale, c'est à la fois pointer un lieu crucial des inégalités dans notre société et ouvrir un chantier gigantesque⁴⁰.

Un lieu crucial des inégalités, parce que le savoir prend une place toujours plus grande dans notre société. Il est synonyme de reconnaissance sociale, d'emploi, de revenus, de pouvoir. Il y a un siècle, l'instituteur était l'autorité intellectuelle du village. On avait recours à lui pour régler des conflits ou résoudre des problèmes épineux. Quel est aujourd'hui le statut de l'instituteur dans notre société ? A présent, il faut avoir deux diplômes universitaires pour être pris au sérieux. Le trait est un peu forcé, mais il est indéniable que les exigences en matière de savoirs ont augmenté de façon exponentielle. Et si de plus en plus de jeunes obtiennent un diplôme du secondaire supérieur, cela ne leur ouvre pas pour autant les portes de l'emploi.

Celui qui n'a pas accès à suffisamment de savoirs ne contrôle pas les commandes de sa propre vie. Il est réduit à accepter ce que les autres – services sociaux, administrations, enseignants, ... - décident et pensent à sa place. Accès aux savoirs et dignité humaine sont intimement liés.

Un chantier gigantesque, ensuite, parce qu'il s'agit de questionner ce courant dominant qui valorise tant les savoirs intellectuels de pointe et ceux qui les détiennent. Et qui méprise les savoirs pratiques, traditionnels, familiaux, quotidiens, ceux qui pourtant façonnent notre personnalité, notre identité.

Une pensée qui prétend que l'intelligence est l'apanage des classes sociales aisées et que, à de rares exceptions près (celles qui ne font que confirmer la règle), les enfants pauvres sont condamnés à devenir des adultes pauvres, par une espèce de pseudo-fatalité génétique.

Il est clair qu'un enfant qui grandit dans un quartier d'habitations sociales, dont les parents sont chômeurs de longue durée, a moins de chances de réussir ses études qu'un enfant d'universitaire. Mais cela n'a rien de fatal.

40. Un chantier qui ne date pas d'hier : depuis l'interdiction du travail des enfants et l'instruction obligatoire, on a bien avancé... mais la lutte n'est pas terminée ! Voir, sur cet aspect historique, l'analyse publiée en 2007 par Vivre Ensemble Education « Accès aux savoirs : toute une histoire » sur le site www.vivre-ensemble.be

Il y a deux solutions : la première, c'est bien sûr de lutter contre l'exclusion sociale – nous parlons d'un chantier gigantesque... - pour améliorer l'accès aux savoirs. C'est ce que font des centaines d'associations, en ville comme en milieu rural, jour après jour, le plus souvent dans l'ombre. C'est ce que tentent de faire des mesures politiques, qui gagneraient à être pensées au plus près des personnes concernées et des associations où elles se rassemblent. Mais peut-on espérer des changements de grande envergure dans le contexte néolibéral que nous connaissons ?

La deuxième, c'est, dans la situation actuelle, de mettre tout en œuvre pour que les inégalités sociales entraînent le moins possible d'inégalités dans l'accès aux savoirs. C'est la seule façon de briser le cercle vicieux de l'exclusion.

Comment ? Il faut une grande volonté politique et des moyens financiers, bien sûr. De l'argent pour les écoles - qui forment les enfants -, pour les associations - qui soutiennent les enfants et forment les adultes. Mais il faut surtout oser **sortir des sentiers battus** de l'apprentissage. Tenter de nouvelles expériences, de nouvelles approches. Ce dossier en relate quelques-unes, que ce soit dans l'enseignement ou dans le milieu associatif. Expériences pilotes (parfois depuis longtemps !), elles aspirent à être mieux connues, reconnues et, surtout, à faire des émules. Car leur succès est indéniable.

Quelle que soit la diversité de leur contexte, de leur mise en œuvre, des publics auxquels elles s'adressent, ces initiatives sont toutes fondées sur la confiance. La confiance en la personne et en ses capacités de se remettre debout, de créer, d'apprendre, de prendre sa place dans la société. Et cette confiance repose sur la conviction qu'il n'y a pas de fatalité, que rien n'est jamais perdu, qu'il n'est jamais trop tard. Que chacun possède en lui un potentiel, souvent insoupçonné et ignoré, et que c'est la responsabilité de la famille, des enseignants, des éducateurs, des travailleurs sociaux, mais aussi **de la société tout entière**, de permettre à ce potentiel d'émerger et de se développer.

Accès aux savoirs : des choix pour un droit

Les savoirs contre l'exclusion

Deux années de campagne sur le thème de **l'accès aux savoirs** (à tous les savoirs) renforcent deux convictions :

1. En matière d'accès aux savoirs, **les inégalités sont énormes** et les écarts inacceptables. Il faut leur apporter des **réponses fortes et novatrices**.
2. Ces réponses doivent être élaborées **en associant les personnes** défavorisées à la conception et à la mise en œuvre des politiques et des projets qui les concernent. Ce n'est qu'ainsi qu'on respecte leur dignité et qu'on obtient des résultats durables.

Sur ces bases, VIVRE ENSEMBLE EDUCATION et ses partenaires veulent appeler **les politiques et les citoyens** à leurs responsabilités. Malgré les efforts consentis jusqu'ici, les défis à relever restent énormes, tant en formation des adultes et en éducation permanente que dans les écoles.

Tous concernés

C'est donc en priorité aux responsables de la **Communauté Française** que VIVRE ENSEMBLE EDUCATION s'adresse. En effet, les politiques de culture, d'enseignement et d'éducation permanente sont principalement de leur ressort.

Mais la campagne a aussi mis en évidence le rôle important que peuvent jouer d'autres niveaux de pouvoirs : **communes, provinces, régions et même Europe**. Ces niveaux de pouvoir sont appelés, eux aussi, à soutenir davantage les initiatives qui rendent moins malaisé l'accès aux savoirs pour les populations défavorisées.

Enfin, il est important de rappeler la **responsabilité collective** face à ces profondes inégalités d'accès aux savoirs. Dans une société démocratique digne de ce nom, où du reste le statut socio-économique est de plus en plus lié à l'acquisition de savoirs, tous les citoyens sont concernés par ces inégalités. Au-delà de l'argument éthique, améliorer l'accès aux savoirs, c'est faire reculer l'exclusion sociale et le coût qu'elle représente pour l'ensemble de la société ; c'est aussi réduire la violence sociale.

Des propositions pour des actions efficaces

VIVRE ENSEMBLE EDUCATION rejoint, pour l'essentiel, les constats et propositions que les études les plus récentes et les coordinations les plus concernées par ces matières ont formulés. Nous nous limiterons ici à **attirer l'attention sur quelques dimensions transversales et fondamentales, qui sont ressorties lors des échanges organisés avec les associations durant notre campagne :**

1. Donner du temps et des moyens aux associations

L'accès aux savoirs (à tous les savoirs) suppose que les publics défavorisés retrouvent "**confiance en soi**" et "**estime de soi**". C'est le plus souvent au sein d'une association que s'opère cette « reconstruction », préalable indispensable à la recherche d'une formation, d'un travail, d'un logement, etc. Cela n'est possible qu'au travers de démarches pédagogiques basées notamment sur la coopération et la solidarité. Des démarches

- qui prennent du **temps**. Il faut donc **soutenir les projets dans la durée** et accepter que l'association ne soit pas en mesure de présenter des résultats chiffrés à très court terme.
- qui requièrent la stabilité des équipes : des **emplois durables**, des **subsidés structurels versés à temps**.

2. Encourager les initiatives « cré'actives »

Dans cette nécessaire reconstruction de la confiance en soi, **les activités artistiques et créatives** tiennent une place importante. Elles permettent en effet à la personne de se découvrir des compétences, de partager son expérience, de se voir reconnue, de sortir de son isolement et du sentiment d'échec qui bien souvent a marqué ses relations avec le savoir.

Dans cette perspective, **la collaboration entre les secteurs culturel, social et éducatif** est fondamentale. Elle doit être encouragée et soutenue.

3. Lever les obstacles à l'accès aux savoirs

Les personnes les plus pauvres et les plus exclues accèdent difficilement aux dispositifs mis en place et aux lieux de formation existants.

- L'**information** doit donc les atteindre là où ils sont : consultations ONE, cafés, CAPAC, maisons d'accueil, mais aussi bureaux de poste, gares,... Les travailleurs sociaux et les bénévoles proches de celles et ceux qui éprouvent le plus de difficultés à accéder à l'information ou à la décoder devraient être étroitement associés à la diffusion de ces informations.
- Des problèmes de **mobilité** et de **disponibilité** se posent : comment, sans voiture, se rendre à une formation ou à un cours d'alphabétisation si l'on habite en milieu rural ou dans un quartier décentré ? Comment faire garder les enfants en bas âge pendant les heures de formation ? Plusieurs pistes doivent être explorées : décentralisation des activités, organisation de transports collectifs, augmentation du nombre de places dans les garderies organisées pour les enfants des personnes en formation,...

4. Privilégier les moins qualifiés

On constate que les dispositifs de formation ne privilégient pas systématiquement les publics les moins qualifiés. La priorité des moyens humains et matériels doit être accordée aux programmes à destination de ces publics, qu'il s'agisse des jeunes ou des adultes.

5. Mieux former les professionnels

Les **professionnels** qui sont en contact avec les personnes les plus pauvres ont un rôle important à jouer pour permettre à ces dernières un meilleur accès aux savoirs. Les enseignants ou les formateurs d'adultes devraient être sensibilisés, dans leur **formation** initiale et continuée, à **une approche spécifique de la pauvreté**, permettant par exemple d'améliorer la relation entre familles pauvres et écoles (meilleure connaissance des références culturelles, du vécu, des contraintes subies par les personnes et familles en situation de pauvreté...). Cela suppose également le choix d'un investissement important et d'une reconnaissance réelle pour que les **professeurs les plus expérimentés** soient présents dans les écoles en milieux défavorisés.

6. Unir les forces au niveau local

Les services publics (CPAS, bibliothèques, centres culturels...), les associations et les écoles d'un quartier ou d'un village travaillent souvent avec les mêmes personnes en difficulté, mais sans se connaître. **Une collaboration entre ces différents acteurs** (plates-formes locales de concertation) permettrait des échanges d'informations, d'expériences, de pratiques et améliorerait l'accès aux savoirs et la lutte contre l'exclusion sociale en général.

7. Médiatiser le travail des associations

La télévision ou la radio ont le pouvoir de favoriser ou d'empêcher le repli sur soi et l'ignorance des « plus favorisés » par rapport à la réalité de l'exclusion sociale. Les médias, outils d'accès aux savoirs, devraient contribuer à faire connaître le travail persévérant et efficace, souvent très original et créatif, mené par les associations avec les personnes vivant la pauvreté et l'exclusion. Des émissions régulières devraient ouvrir les auditeurs et téléspectateurs à d'autres réalités que celles des placements financiers, du sport professionnel, de la maison à construire ou rénover.

Qui dit "profonde inégalité" dit "profonde injustice". Il est de notre responsabilité à tous, citoyens, politiques, associations et médias, de mettre tout en œuvre pour inventer avec les exclus des chemins d'accès aux savoirs pour tous, qui soient aussi les chemins de la participation de tous à une démocratie vivante et authentique.

Ces thèmes sont développés dans le dossier
« Accès aux savoirs : des choix pour un droit »,
téléchargeable sur les sites
www.vivre-ensemble.be et www.pauvrete.be
ou disponible au 02/227 66 80.



Dossier produit par



Rue du Gouvernement provisoire 32 – 1000 Bruxelles

Tél. : 02 227 66 80 fax : 02 217 32 59

Courriel : vivre-ensemble@entraide.be

Site : www.vivre-ensemble.be

Avec le soutien de la Communauté française Wallonie-
Bruxelles, secteur de l'Education permanente.

Coordination de la rédaction : Isabelle Franck

Equipe de rédaction : Jean-Paul Chaballe, Isabelle Franck,
Jacques Liesenborghs, Marie-Christine Lothier, Paul Rixen,
Luc Uytendenbroeck.

Mise en page : Laurent Body

Prix de vente : 2 euros

octobre 2007